

REGIE LESCUYER & ASSOCIES

TARIFS ANNEE 2022 (PRIX TVA DE 20 %)

Pour les locations d'habitations

- FRAIS pour le locataire
Visites, dossiers, actes : (Zone tendue)
(Hors Zone tendue)
État des lieux :
 - 10€ TTC du m²
 - 8€ TTC du m²
 - 3€ TTC du m²
 - Avenant au bail
 - 300€ HT
 - FRAIS pour le propriétaire
Visites, dossiers, actes :
État des lieux :
 - 1 mois de loyer hors charges HT
 - 3€ TTC du m²
 - Avenant au bail
 - 300€ HT
- Honoraires de résiliation (baux commerciaux)
 - 3.00 % HT du dernier loyer annuel à charge locataire (TVA à 20 %)
- Lors de la rédaction d'un avenant, l'est perçu des honoraires forfaitaires de 600 € HT soit 720 € TTC répartis par moitié, soit 50 % à la charge du locataire et 50 % à la charge du propriétaire.
- Etude de cession de droit au bail (à la charge du cédant) 250 € HT
- Procédures collectives à charge propriétaire :
 - Déclaration de créance : 35 € HT soit 42 € TTC
 - Lettre simple de suivi : 18 € TTC
 - Lettre RAR de suivi : 24 € TTC
 - Déplacement au Tribunal de commerce ou assistance aux ventes aux enchères : 90 € TTC

TRANSACTION

Barème des honoraires de négociation perçus lors de la vente de biens à usage d'habitation ou professionnels.

Calculés en fonction du montant de la transaction

- jusqu'à 30000 €	14 % TTC
- de 30 001 € à 75 000 €	9 % TTC
- de 75 001 € à 150 000 €	8 % TTC
- de 150 001 € à 300 000 €	7 % TTC
- plus de 300 000 €	6 % TTC

Ces honoraires s'entendent TTC à la charge du vendeur sauf cas particuliers.



**RÉGIE LESCUYER
& ASSOCIÉS**
81 Rue Montgolfier
CS 10017
69455 LYON CEDEX 06
Tél : 04 78 17 36 38

Pour les locations de commerces et bureaux

- Commercialisation :
 - 30 % HT du loyer annuel à charge locataire sauf convention contraire.
- Rédaction et signature des actes suivant le barème dégressif par tranche de loyer annuel à charge locataire sauf convention contraire:
 - 10 % HT pour la tranche de 0 à 4600 €
 - 8 % HT pour la tranche de 4600 € à 7600 €
 - 7 % HT pour la tranche de 7600 € à 10600 €
 - 6 % HT pour la tranche de 10600 € à 15000 €
 - 5 % HT pour la tranche de 15000 € à 23000 €
 - 4 % HT pour la tranche de 23000 € à 30500 €
 - 3 % HT au-delà de 30500 €

Il est précisé que les tranches sont cumulables.

NB : Dans le cadre de renouvellement de baux commerciaux ou professionnels, les tarifs sont divisés par deux.